

OBJECTIF santé au travail

ÉDITO

Ces dernières années, la période estivale était traditionnellement fertile en parution de lois ou décrets ; 2017 marque un vrai changement puisque, s'agissant de Santé au travail, aucun nouveau texte n'est venu amender ou compléter les modalités de mise en œuvre des décrets du 27 décembre 2016 relatifs à la modernisation de la Médecine du travail (voir journal adhérent n° 19).

Il faut dire que la préparation des 5 ordonnances en continuité de la Loi Travail a mobilisé toutes les énergies jusqu'au 31 août ; si elles emportent des modifications importantes dans la vie des entreprises, à ce jour peu de précisions sur notre activité sinon la réaffirmation d'une orientation majeure en faveur de la prévention au travers du compte professionnel de prévention (exemple : compte pénibilité).

Les futurs chantiers au niveau national concernent l'assurance chômage, les retraites et la formation professionnelle. Sur ce thème, l'Agemetra propose à ses adhérents tout un panel de formations à destination de leurs salariés. Dispensées par des professionnels qualifiés dans le respect des programmes et contenus de l'Inrs, ces formations permettent d'accompagner vos salariés dans toutes leurs activités au sein de vos entreprises.

Enfin dans ce numéro, nous avons souhaité mettre le projecteur sur la profession d'assistante médicale. Elles sont souvent le 1^{er} contact avec notre service : portrait d'un métier en pleine mutation !



Plus que jamais nous restons
partenaires de votre prévention.
Bonne lecture !

Bernard Crouzet
Président du Conseil
d'Administration
de l'Agemetra



Focus

Formations Agemetra

> p.3

AGEMETRA FORMATION : RÉPONDRE AUX BESOINS DES ADHÉRENTS

Pourquoi se former ?

Témoignages Entreprises :

- Sauveteur Secouriste du Travail - SST
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - PRAP
- Acteur Prévention Secours - APS
- Membre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail - CHSCT

AU SOMMAIRE

À SAVOIR

- Suivi Individuel Renforcé
- Aide au maintien à Domicile
- Fini les factures par courrier !

MÉTIER

- Assistante médicale en Santé au travail

TEMPS FORT

- Matinale d'information

À VENIR

- Appel de cotisation 2018
- Forum Santé et Sécurité au Travail dans le Monde de la Propreté
- Préventica LYON 2018

> p.10

> p.11

> p.8



Votre partenaire Santé Travail

À savoir

Suivi Individuel Renforcé Conduite de chariot autoporté, Habilitation électrique

La Loi Travail du 8 août 2016 et le décret du 27 décembre 2017 ont modifié le **Suivi Individuel de la santé des salariés**.

Dans le cadre du **Suivi Individuel Renforcé**, on trouve, outre la liste réglementaire, les postes pour lesquels l'affectation est conditionnée à un **Examen d'Aptitude spécifique**.

À ce titre, sont concernés :

- Les **postes de conduite** pour l'utilisation de certains équipements de travail mobiles ou servant au levage de charges (exemple : CACES) ;
- Les postes nécessitant une **habilitation électrique**.

Désormais, les salariés concernés bénéficient d'un **Suivi Individuel Renforcé** qui comprend :

- Un **Examen Médical d'Aptitude** à l'embauche réalisé par un Médecin du travail, un Médecin collaborateur ou un interne, renouvelé suivant une périodicité ne pouvant excéder 4 ans ;
- Une **Visite Intermédiaire** à 2 ans qui peut être réalisée par tout professionnel de santé.



Shutterstock

Secteur de l'Aide au maintien à Domicile des personnes âgées : une « action Santé Travail » en cours à l'Agemetra

Face à la sur-sinistralité de ce secteur d'activité, l'**Agemetra** a souhaité proposer à ses adhérents un **accompagnement dans leur démarche de prévention**.

Le 14 octobre 2015, l'Agemetra a signé avec la DIRECCTE et la Carsat Rhône-Alpes, un CPOM (**C**ontrat **P**luriannuel d'**O**bjectifs et de **M**oyens) dont les objectifs sont de sensibiliser ses adhérents, leurs salariés et leurs représentants, aux risques professionnels et à leur impact sur la santé et, de les conseiller pour la mise en œuvre d'actions de prévention dans cette branche d'activité.

Un **groupe de travail pluridisciplinaire** a été mis en place au sein de l'Agemetra avec des Médecins du Travail, des Infirmiers en Santé au Travail, des Assistantes Santé Sécurité au Travail, des Conseillers en Prévention Santé Travail, des Ergonomes, des Psychologues du Travail, des Formatrices **en prévention secours secteur Aide et Soins à Domicile, en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique...**

La démarche est **testée dans une association de service à la personne** par l'observation des situations de travail réelles de salariés chez les bénéficiaires, afin d'identifier des contraintes de travail. Une fois validée, elle sera déployée dans 5 autres associations de moins de 50 salariés.

Cette action permettra aux Médecins du travail et à leur équipe de connaître les évolutions de ce secteur d'activité et d'approfondir leur connaissance terrain pour aider les structures dans leur démarche de prévention. Par la suite, l'Agemetra proposera à ses adhérents un accompagnement adapté à leurs besoins.



© Agemetra

Finis les factures par courrier !

Depuis ce début d'année, les factures sont **dématérialisées**. Vous les trouverez dans **votre Espace Adhérent** à la rubrique « Mon espace documentaire ». Vous pouvez les télécharger à tout moment.

Merci de privilégier le **règlement par virement*** : moyen de paiement sécurisé, facile et économique. Pensez à indiquer votre numéro d'adhérent ainsi que le numéro de votre facture.

*Notre RIB-IBAN est indiqué sur toutes nos factures.



Shutterstock

Témoignez de votre expérience !

L'Agemetra vous accompagne dans votre démarche de prévention ?

Vous souhaitez témoigner dans notre prochain journal ?

Contactez- nous ! > <http://www.agemetra.org/content/contact>

Un journaliste professionnel, partenaire de l'Agemetra, viendra vous interviewer.



Ils nous font confiance !



Suivez notre actualité : inscrivez-vous sur www.agemetra.org

- Journal adhérent
- Plaquettes thématiques
- Infos pratiques
- Ex : plan d'accès aux centres
- ...

Partagez
l'information
avec vos salariés !



FORMULAIRE INSCRIPTION

AGEMETRA FORMATION : RÉPONDRE AUX BESOINS DES ADHÉRENTS

Améliorer la sécurité et les conditions de travail, c'est préserver la santé des salariés et agir sur la performance de l'entreprise



Téléchargez
notre
plaquette !

www.agemetra.org

1 Se former pour devenir acteur de la prévention de l'entreprise et par la même de sa propre prévention

- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
 - > Secteur Industrie Bâtiment Commerce (IBC)
 - > Secteur Sanitaire et Social (2 S)
- Acteur Prévention Secours (APS)
 - > Secteur de l'Aide et du Soins à Domicile (ASD)
- Membre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

2 Se former pour devenir formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur IBC



Sylvie PARRIAUD (au centre), responsable du Service Formation, et son équipe.

NOTRE ÉQUIPE

Organise des actions de formation et de prévention en lien avec votre Médecin du travail.

Vous conseille et vous informe pour vos démarches administratives et assure le suivi de vos formations.

NOTRE SERVICE

Habilité par **l'Inrs** et par **la DIRECCTE**

Nos formateurs sont certifiés par **l'Inrs**

Quelques chiffres

En 2016

779
Salariés
ont été formés

112
Sessions de formations
ont été réalisées

235
Entreprises
nous ont fait confiance

Répartition des stagiaires par secteur d'activité



Répartition des stagiaires selon la taille de l'entreprise



Pour toute information :

Agemetra Formation
Parc d'activité de la Saulaie
23 avenue des Saules
BP 70 - 69922 OULLINS cedex

Contact :
Alexandra GONCALVES
assistante de formation
04 72 56 14 08

<http://www.agemetra.org/nos-formations>



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL SST

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

À TOUS LES SALARIÉS

Acteur capable d'intervenir face à une situation d'accident et de mettre en application ses compétences **au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise.**

Thimonnier®

ENTREPRISE THIMONNIER

Interview du 27/06/2017

11 avenue de la Paix
69650 ST GERMAIN AU MONT D'OR

Thimonnier est l'inventeur et le fabricant haute technologie de machines à souder d'emballages souples pour l'agroalimentaire, les détergents, les cosmétiques, le médical et l'industrie. Cette PME industrielle de 78 collaborateurs, réalise 85 % de son chiffre d'affaires à l'export, dont 80 % hors Union Européenne.

www.thimonnier.com



Mme Sylvie GUINARD, PDG et SST (à droite) et Mme Delphine BOURLIER, comptable et SST. Entreprise suivie par le Dr Frédérique BRUNNER, Médecin du travail au centre Agemetra LIMONEST.

Comment inciter les salariés à suivre une formation de Sauveteur Secouriste du Travail dans une entreprise où il n'y a jamais d'accident ?

Alors que, selon le Code du travail, l'employeur est tenu de mettre en œuvre tous les moyens pour garantir la santé et la sécurité des personnes qui travaillent sous son autorité.

Une problématique rencontrée par **Sylvie Guinard** en 2009, quand elle devient **PDG de Thimonnier**, inventeur et fabricant de machines à souder de haute technologie. Car s'il ne se passe jamais rien en terme d'accident, les risques eux, sont bien réels : électrocution, coupure et brûlure dans l'atelier ou malaise et étouffement, d'une manière générale.

« Au-delà de savoir réagir en attendant la venue des secours, la formation de SST est la première étape pour

instaurer une **culture de prévention** dans l'entreprise, explique Sylvie Guinard. En outre, les gestes appris peuvent servir partout, pas qu'au sein de l'entreprise ». Convaincue et convaincante, elle organise avec le Médecin du travail de l'Agemetra de nouvelles sessions de formation suivies par près d'un tiers des salariés.

Aujourd'hui, Thimonnier compte 15 SST pour 78 salariés, parmi lesquels Delphine Bourlier, comptable. « Avant d'arriver chez Thimonnier, on ne m'avait jamais proposé cette formation, explique-t-elle. Maintenant, je me sens rassurée et c'est valable pour ma vie personnelle ».

Des gestes qui évoluent

Ces 15 salariés se sont engagés à suivre tous les deux ans un « **maintien et actualisation des compétences** » avec la formatrice de l'Agemetra. « C'est toujours bon de réviser la pratique, souligne Sylvie Guinard, mais surtout, la connaissance des gestes évolue. Certains peuvent être remplacés par d'autres plus pertinents. On se trouve

en situation d'amélioration continue. Autre point essentiel, ce n'est pas parce que vous savez en théorie, que vous ne paniquerez pas en situation réelle. On ne pourra pas vous en vouloir pour cela. Tout dépend du contexte et de votre degré d'intimité avec la personne à secourir. C'est pourquoi il est important d'avoir plusieurs SST dans une même entreprise. Pour nous tous, mais aussi pour les personnes extérieures telles que les intérimaires, stagiaires ou sous-traitants, qui se trouvent alors entourés de collaborateurs avertis ».



PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - PRAP

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

À TOUS LES SALARIÉS

Acteur capable de connaître les risques de son métier, d'observer et d'analyser sa situation de travail et de participer à la maîtrise du risque avec pour objet **la diminution des risques d'Accident du Travail et de Maladies Professionnelles, et l'amélioration des conditions de travail.**



CFT RÉGION RHÔNE SAÔNE CFT GAZ

Interview du 10/06/2017

40 rue de Bourgogne
Z.I.P. Loire/Saint Romain en Gal
69700 LOIRE SUR RHÔNE

La Compagnie Fluviale de Transport réalise le transport de marchandises par voie fluviale entre Fos-sur-Mer et Dijon, en passant par Lyon. Elle emploie 74 salariés. Un convoi de « barge-pousseur », de 180 m de long, peut transporter jusqu'à 5000 tonnes en capacité de transport.

www.cft.fr



M. Christophe SEUX, Responsable HSE
Entreprise suivie par le Dr Anne CARAYON, Médecin du travail au centre Agemetra de GIVORS.

Suite à une recrudescence de lombalgies parmi ses mariniers, la Compagnie Fluviale de Transport (CFT) sollicite l'Agemetra pour analyser en situation réelle les conditions de travail et réaliser une formation en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique sur mesure.

Durant 7 jours d'affilés, les matelots de la CFT effectuent plusieurs allers-retours sur le Rhône, entre Lyon et Fos-sur-Mer, au moyen de barges et pousseurs. Ces convois de marchandises impliquent des manœuvres physiques intenses par tous temps, de jour comme de nuit. « Torsion lors des déplacements, mal de dos résultant d'une mauvaise posture pendant la manipulation des câbles... il nous fallait un organisme extérieur pour analyser avec un œil neuf toutes les situations d'accidents avérés, entraînant un simple signalement de douleur jusqu'au départ

en ambulance, explique **Christophe Seux, responsable HSE**. Après avoir consulté plusieurs offres, nous avons choisi de collaborer avec le Dr Anne Carayon, notre Médecin du travail, qui participe à nos réunions CHSCT et qui sera en mesure d'assurer un suivi par la suite ».

Les sept mariniers volontaires pour la formation PRAP ont d'abord été mis en **situation réelle de travail** sur une barge et un pousseur afin de permettre au formateur Agemetra d'observer leurs conditions de vie à bord et de proposer une formation sur-mesure.

Une formation qui libère la parole

« Le premier jour, axé sur l'accidentologie au travail, a été très bien reçu car nous avons eu un temps d'échange fort sur des situations précises qu'ils vivent au quotidien ; le contexte a permis de libérer la parole, précise Christophe Seux. La deuxième journée, dédiée aux études de cas, a mis en lumière des situations à risque dont les mariniers n'avaient pas toujours conscience ».

La formation s'inscrit dans une **démarche de prévention** avec un rappel tous les 2 ans. Les 7 mariniers formés sont aujourd'hui des ambassadeurs HSE* : ils incarnent la démarche à bord et relayent les messages. Ils sont également consultés pour le choix des EPI**. « Ma façon de fonctionner avec eux, en tant que responsable HSE, a également évolué, poursuit Christophe Seux. J'ai opté pour les petits canaux de communication, plus personnalisés. Quand j'ai un message à faire passer, je les appelle un à un ce qui favorise un échange constructif. Enfin, l'intérêt de cette formation repose sur le groupe de travail constitué par les stagiaires, le formateur Agemetra, le Médecin du travail et moi-même. La spontanéité de nos échanges lors de la formation a changé nos relations. C'est d'une grande richesse ».

HSE* : Hygiène Sécurité Environnement.
EPI** : Equipement de Protection Individuelle.



Aide et soin
à domicile

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS - APS dans le secteur de l'aide et du soin à domicile

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

À TOUS LES SALARIÉS

Acteur capable de participer à l'amélioration de ses conditions de travail, au confort, à la sécurité de la personne aidée.

ASSOCIATION D'AIDE
À DOMICILE SAÔNE
MONT D'OR
Interview du
13/07/2017

54 rue Gambetta
69270 FONTAINES
SUR SAONE



Association
Intercommunale
d'Aide à Domicile
Saône Mont d'Or

L'Association Intercommunale d'Aide à Domicile (AIAD) met à disposition du personnel aidant - aides à domicile, assistants de vie aux familles, employés de maison et auxiliaires de vie sociale - auprès d'un public âgé et/ou dépendant (malades ou handicapés), en capacité de rester à domicile. Elle compte 90 salariés qui interviennent auprès de près de 500 usagers.

www.aiad-aideadomicile.fr



Mme Sandra EMMANUEL, Directrice de l'association.
Entreprise suivie par le Dr Marielle GONNAZ, Médecin du travail au centre Agemetra RILLIEUX.

Penser à prendre soin de soi quand on passe ses journées à prendre soin des autres, ce n'est pas évident.

La formation Acteur Prévention Secours dans le secteur de l'Aide et du Soins à Domicile accompagne ces salariés dans une démarche de prévention des risques professionnels.

L'AIAD met à disposition du personnel auprès d'un public souvent âgé, toujours dépendant, mais en capacité de rester à domicile. Aide à la toilette, à la prise des repas, lever, coucher, accomplissement de tâches ménagères... Le travail effectué 7 jours sur 7, toute l'année, permet à ce public dépendant de garder une vie la plus normale possible à leur domicile. On parle d'accompagnement social.

« Qu'il s'agisse des aides à domicile, des assistantes de vie aux familles ou des auxiliaires de vie sociale, comme **Awa Samba**, nous faisons en sorte de professionnaliser nos salariés tant au

niveau des gestes à accomplir et du savoir-être à domicile, que de la prise de conscience qu'ils effectuent un travail les exposant à des risques d'autant plus difficiles à appréhender que chaque domicile est différent et pas du tout organisé d'un point de vue ergonomique pour faciliter le travail des salariés », explique **Sandra Emmanuel**, directrice de l'AIAD.

Ces risques peuvent entraîner des accidents directs, comme chuter d'un escabeau. Ils peuvent résulter de mauvaises postures répétées. Enfin, la dépendance est aussi lourde physiquement que psychologiquement. « C'est un travail effectué de façon isolé, qui demande une grande capacité d'adaptation. Il fallait une formation qui leur fasse prendre conscience des risques encourus. La méthode et la connaissance du contexte professionnel, spécifique à nos métiers, nous a convaincu de travailler avec notre Service de Santé au Travail Agemetra ».

Savoir dire « non »

Le respect strict de la fiche de poste commence par savoir refuser de faire

plus par gentillesse. « On s'attache aux gens, explique Awa Samba. C'est difficile de refuser, mais il faut penser groupe. Si je fais les vitres pour rendre service et que ma collègue qui prend la suite refuse, elle passera pour la méchante. Ce qui n'est pas juste et très difficile à encaisser. Cette formation m'a aussi permis d'identifier des risques auxquels je ne pensais pas. **J'ai appris à prendre soin de moi pour finir ma journée et ma carrière en bonne santé** ».

Autre avantage de la formation : l'importance de faire remonter les problèmes rencontrés à domicile. « Avant, les salariés gardaient tout pour eux, aujourd'hui, avec le travail initié par la formation, nous avons fait évoluer nos outils de transmission en outils de prévention des risques, précise Sandra Emmanuel. Avec un rappel de la formation tous les deux ans, nous sommes entrés dans **une démarche d'amélioration continue** ».

MEMBRE DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - CHSCT

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

À TOUS LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL, MEMBRES CHSCT, DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Acteurs capables de mener à bien les missions qui leur incombent, à savoir contribuer à l'amélioration des conditions de travail, à la prévention et la protection de la santé physique et mentale des travailleurs de l'entreprise, et de ceux mis à disposition par une entreprise extérieure.



CERBALLIANCE RHÔNE-ALPES

Interview du 21/07/2017

55 avenue Jean Mermoz
69008 LYON

Cerballiance est un réseau de laboratoires d'analyses médicales organisé en régions. Cerballiance Rhône-alpes réunit 18 laboratoires (laboratoires de prélèvement et laboratoires techniques), soit 200 salariés, et réalise des analyses courantes comme des urgences vitales.

www.cerballiance.fr



Mme Catherine DELAFOSSE, Responsable des Ressources Humaines
et Mme Marie-Carmen MOLINA, technicienne de laboratoire et représentante du personnel CHSCT.
Entreprise suivie par le Dr Nicole PILLET, Médecin du travail au centre Agemetra Moulin à Vent, VÉNISSIEUX.

Marie-Carmen Molina est technicienne de laboratoire et représentante du personnel au CHSCT de Cerballiance Rhône-Alpes, un réseau de 18 laboratoires d'analyses médicales, comptant environ 200 salariés. Elle a suivi la formation membre du CHSCT.

« Dans une précédente entreprise, je m'étais déjà impliquée au sein du CHSCT, mais la formation que j'avais alors reçue ne m'avait pas permis de me sentir à l'aise dans mon rôle car il n'y avait eu aucun suivi, explique Marie-Carmen Molina. Chez Cerballiance, j'ai pu mesurer tout l'intérêt d'une formation prévention des risques professionnels dispensée par l'organisme de notre Médecin du travail, l'Agemetra ».

La formation inter-entreprises de 3 jours s'est déroulée à l'Agemetra. « Etre avec des personnes d'horizons différents était un plus. Même si les problématiques étaient différentes, il y a eu

beaucoup d'échanges entre nous, notamment lors des exercices pratiques. J'ai compris que le CHSCT fonctionnait de la même façon dans chaque entreprise. Nous avons aussi vu comment analyser un Accident du Travail ou une Maladie Professionnelle. Enfin, la compréhension des différentes situations de travail m'a permis de reconnaître les situations dangereuses ».

« Je me sens à l'aise dans mon rôle »

Depuis, lorsque Marie-Carmen Molina et sa collègue se rendent dans l'un des 18 sites qu'elles visitent pour le compte du CHSCT, elles sont en mesure de faire passer des messages et d'identifier les situations à risque dans le but de mettre en place des actions de prévention. « Nous maîtrisons les procédures et s'il y a le moindre doute, nous pouvons faire appel à notre Médecin du travail de l'Agemetra qui assure un véritable suivi depuis la formation afin que nous nous sentions totalement à l'aise dans notre rôle. Et je vois la différence, nous savons nous adresser aux salariés qui nous font confiance

et employer un langage adapté pour rédiger des procès-verbaux, réaliser des enquêtes et faire des propositions argumentées en comité CHSCT. Le résultat est là : le CHSCT est capable d'analyser les causes, afin de proposer des actions de prévention. Cette formation m'a permis de travailler en étroite collaboration avec le Dr Pillet, d'avoir de nombreux conseils, dans le but d'améliorer les conditions de travail ».

Lorsqu'un nouveau plateau technique s'est monté, Marie-Carmen Molina a pris soin de demander à la direction de créer un groupe de travail sur l'ergonomie des futurs postes de travail avec l'aide d'un ergonome de l'Agemetra. « Quand vous voyez les salariés participer, donner leur avis pour améliorer leur bien-être au travail, c'est très satisfaisant. Là encore, l'Agemetra était à mes côtés pour m'épauler. Un lien étroit s'est ainsi noué entre nous car nous partageons un objectif commun : la prévention ».

Assistante médicale en Santé au travail

AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ DE VOTRE CENTRE

Les assistantes médicales ont une connaissance globale de l'activité du centre et travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des équipes, **au bénéfice de tous les adhérents et de leurs salariés.**



À l'Agemetra,

83 Assistantes médicales

travaillent en équipe dans

19 centres

avec

82 Médecins du travail

et

27 Infirmier(e)s en Santé au Travail.



En moyenne

1 centre médical

suit

1 000 Adhérents

soit

12 500 Salariés

128 738 visites

ont été réalisées en 2016 par l'ensemble des équipes.

Depuis le début de l'année 2017,

≈ 100 000 convocations envoyées.

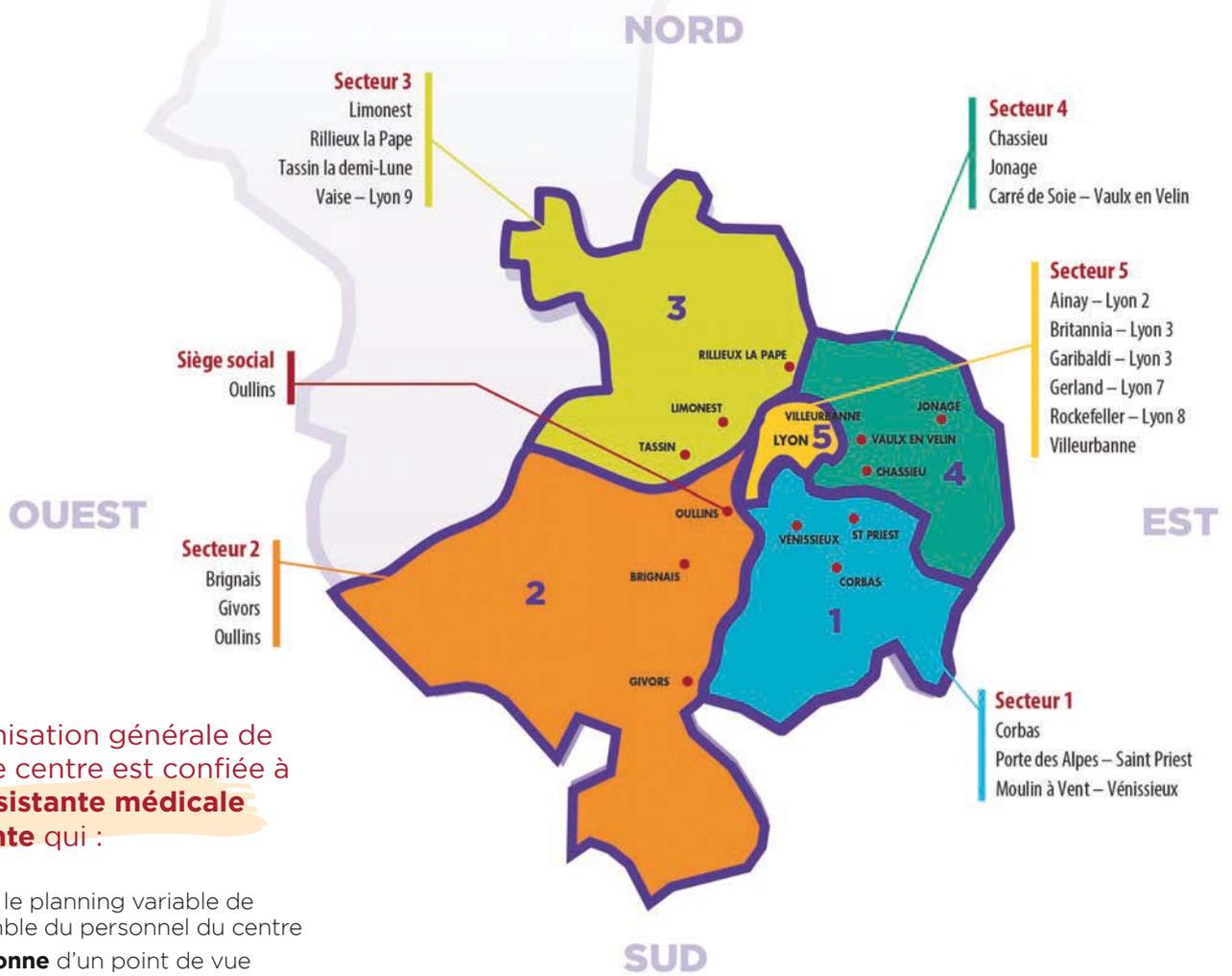


Comme tout salarié de l'Agemetra, les **Assistants médicaux** sont tenues au **secret professionnel**.

LEURS MISSIONS

- **Planifier** les consultations des Médecins et des Infirmiers
- **Gérer** les convocations :
 - > **Priorisation** des demandes selon le type de visite
Ex : visite de reprise dans un délai de 8 jours, Examen Médical d'Aptitude avant la prise de poste...
 - > **Analyse** de la périodicité du suivi des salariés en fonction de leur **exposition professionnelle** déclarée par chaque employeur.
 - > **Gestion** des annulations de rendez-vous et des absences aux visites.
- **Assister** les Médecins et les Infirmiers pendant leurs consultations :
 - > **Accueil** physique des salariés
 - > Gestion administrative du **dossier médical santé travail informatisé**
 - > Réalisation et enregistrement des **examens complémentaires** : visuel, auditif, urinaire
 - > **Mise en œuvre** des consignes du Médecin ou de l'Infirmier à l'issue de la visite.
- **Gérer** quotidiennement diverses tâches : accueil physique, traitement des mails et des appels téléphoniques, rédaction et envoi de courriers, portail adhérents, formulaire de demandes de visites, transferts de dossiers médicaux, classement, archivage, ...
- **Participer** ponctuellement à des réunions de travail, à des projets pluridisciplinaires, ...

Elles ont un rôle majeur dans la gestion et la transmission d'informations auprès des adhérents et des services Relation Adhérents et Comptabilité.



L'organisation générale de chaque centre est confiée à une **assistante médicale référente** qui :

- **Établit** le planning variable de l'ensemble du personnel du centre
- **Coordonne** d'un point de vue fonctionnel les équipes du centre
- **Organise** et répartit les tâches communes
- **Veille** au respect des procédures internes
- **Gère** la logistique du centre (commande de fournitures, plaquettes,...)
- **Contribue** à relayer la communication interne et externe de l'Agemetra
- ...

**Pour être Assistante Médicale en Santé au Travail, il faut être :
accueillante, polyvalente, autonome,
discrète, réactive et disponible...**



Matinale d'information sur le volet Santé Travail de la Loi Travail

NOUVELLES MODALITÉS DU SUIVI SANTÉ TRAVAIL DES SALARIÉS



Le 11/04/17, l'Agemetra a organisé, en collaboration avec le cabinet Chassany Watrelot Associés (CWA), une matinale d'information à destination de ses adhérents. À cette occasion, ont été présentés les **nouvelles dispositions de la Loi Travail et les changements qui impactent le suivi santé travail des salariés depuis le 1^{er} janvier 2017.**

 CHASSANY
WATRELOT
ASSOCIÉS

Jany LASSERRE-RAMPON, Référente Juridique de l'Agemetra et Maître Laurence COHEN (CWA) ont co-animé cette **rencontre riche en échanges avec l'assemblée** autour des thèmes suivants :

- Missions des Services de Santé au Travail Interentreprises
- Modalités de mise en œuvre de la Loi Travail et de son décret d'application paru fin d'année 2016 :
 - Suivi individuel santé travail des salariés
 - Visites de reprise, pré-reprise, "à la demande"
 - Réserves d'aptitude et les reclassements
 - Changements dans la déclaration d'inaptitude
 - Recours en cas de contestation des avis et écrits du Médecin du travail.

Lors de l'**Assemblée Générale de l'Agemetra** le 13/06/17, Jany LASSERRE-RAMPON a informé les adhérents présents, « **des nouvelles modalités du Suivi Santé Travail des salariés** ».

Devant le franc succès rencontré par ces échanges, une **matinale d'information** sur ce même thème est organisée le **24 novembre prochain.**

EN SAVOIR PLUS :

→ www.agemetra.org

DU NOUVEAU POUR VOTRE COTISATION 2018 !

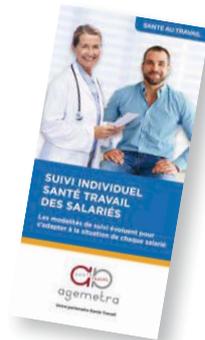
Soyons 100% connectés !

L'utilisation de l'**Espace Adhérent** est à présent **incontournable** pour déclarer l'effectif utilisé comme base de calcul pour la facture de cotisation 2018.

TOUS À VOS AGENDAS !

- 1 DU 13 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2017**
Je vérifie et actualise la **liste de mes salariés** et mets à jour mon appel de cotisation 2018
- 2 DÈS LE 2 JANVIER 2018**
Je télécharge ma **facture**
- 3 AVANT LE 31 JANVIER 2018**
Je règle **par virement*** en indiquant mon numéro d'adhérent
* Notre RIB - IBAN est indiqué sur toutes nos factures

Attention, les modalités du **suivi individuel de l'état de santé de vos salariés** ont évolué. Il est à présent indispensable pour chaque salarié de **déclarer les expositions professionnelles** pour définir le type de suivi individuel : **simple, adapté ou renforcé**.



Téléchargez
notre
plaquette !

www.agemetra.org

TOUJOURS PAS CONNECTÉ À VOTRE ESPACE ADHÉRENT ?

- Rendez-vous sur notre site www.agemetra.org
- > Cliquez sur « **Accéder à votre espace** », puis sur « **Première connexion** »
- > Renseignez votre **identifiant** (numéro d'adhérent)
- > Un **mot de passe** sera alors généré automatiquement

Si aucune adresse **mail de convocation** ne nous a été transmise, la communiquer via le formulaire de contact sur : <http://www.agemetra.org/content/contact>

2 modules de sensibilisation inclus dans votre cotisation 2018



ARRÊT CARDIAQUE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

S'informer et se sensibiliser à l'arrêt cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur automatisé externe, pour faire acquérir les connaissances nécessaires à :

- Identifier les signes qui permettent de reconnaître un arrêt cardiaque
- Réaliser, devant une victime en arrêt cardiaque, les **3 gestes** qui permettront d'augmenter les chances de survie de la victime : **APPELER, MASSER, DEFIBRILLER**.



COMPRIS dans votre
COTISATION ANNUELLE

INFORMATION SENSIBILISATION AUX RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Cette formation s'adresse à tout public et permet de faire :

- Comprendre l'intérêt de la **Prévention**
- Prendre conscience des Risques d'atteinte à la santé, liés à l'**Activité physique** dans son métier.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Contactez Alexandra GONCALVES : formation@agemetra.org

1^{er} décembre 2017

FORUM SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LE MONDE DE LA PROPRETÉ

FARE Propreté a sollicité l'Agemetra pour participer au **Forum Santé et Sécurité au Travail dans le Monde de la Propreté** le 1^{er} décembre 2017, de 9h à 12h30 à la Maison des Métiers de la Propreté - Parc Club du Moulin à Vent, 33 av. du Dr G. Lévy - 69200 VÉNISSIEUX



Ce forum organisé par FARE PROPRETÉ aura lieu dans le cadre de la semaine TMS*. **Carsat, DIRRECTE, SPENRA** (Syndicat Patronal des Entreprises de Nettoyage Région Rhône-Alpes), **Agemetra** et **AST GRAND LYON** (Services de Santé au Travail Interentreprises) y participeront. Il sera présenté aux entreprises du secteur, le cadre légal de la réforme de la Médecine du Travail et de l'inaptitude, le rôle du Médecin du travail, la prévention de l'inaptitude par la Prévention des risques professionnels. Cet événement se clôturera par des témoignages d'entreprises et des échanges.

TMS* : Troubles MusculoSquellétiques

Pour + d'infos : contact Blandine NOSJEAN, Fare Propreté - 06.69.33.84.16 - b.nosjean@fare.asso.fr



Infos :

**Fermeture annuelle de tous nos centres
du 22 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclus.**

**29>31 MAI
LYON
EUREXPO**

**2018 SANTÉ/SÉCURITÉ AU TRAVAIL
LE CONGRÈS/SALON DE RÉFÉRENCE**

380 EXPOSANTS* / 140 CONFÉRENCES* / 500 EXPERTS*

 **Préventica**
SANTÉ/SÉCURITÉ AU TRAVAIL

 Sous le Patronage du Ministère des Solidarités et de la Santé
ainsi que du Ministère du Travail**.



EXPOSER +33 (0)5 57 54 12 65 • DEVENIR PARTENAIRE +33 (0)5 57 54 38 26

*En moyenne par édition. **En cours de renouvellement pour 2018